

Réf : DGS/SAJ/E-2023-84

ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'ECOLE UNIVERSITAIRE  
DE KINESITHERAPIE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE (EUK CVL)

**SCRUTIN DU LUNDI 27 AU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023**

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

- Vu** les articles L 713-9 et suivants du Code de l'Education ;
- Vu** les articles D 719-1 et suivants du Code de l'Education relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
- Vu** l'avis du comité social d'administration en date du 20 septembre 2023 ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif en date du 27 septembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique au sein de l'Université d'Orléans en date du 27 septembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté DGSSAJE2023-54 relatif à l'organisation des élections au conseil de l'EUK CVL du 2 octobre 2023 ;
- Vu** les statuts de l'Université d'Orléans ;
- Vu** les statuts de l'Ecole Universitaire de kinésithérapie en région Centre-Val de Loire ;
- Vu** les candidatures déposées ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 9 novembre 2023.
- Vu** l'arrêté DGS/SAJ/E-2023-74 relatif à la recevabilité des listes candidates aux élections au conseil de EUK CVL en date du 10 novembre 2023 ;
- Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin ;

**LE PRESIDENT**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés**

Les trois sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage.

**A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :**

Nombre de sièges à pourvoir	3
Nombre d'électeurs inscrits	12
Nombre d'émargements	10
Nombre d'enveloppes de vote	10
Taux de participation	83,33%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	9

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
Equipe pédagogique EUK-CVL	9 100,00%	1. FABRICE MIGUEL	ELU
		2. NYLZA YADIRA IBARGUEN-VARGAS	ELU
		3. VICTOR GOMEZ	ELU

**B. Attribution des sièges et proclamation des élus :**

- M. Fabrice MIGUEL
- Mme Nylza Yadira IBARGUEN-VARGAS
- M. Victor GOMEZ

**Article 2 : Collège des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)**

Les deux sièges sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

**C. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :**

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	9
Nombre d'émargements	8
Nombre d'enveloppes de vote	8

Taux de participation	88,88%
Nombre de votes blancs	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	6

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
EUK-CVL BIATSS	6 100,00%	1. ANGELIQUE LECOMTE	ELU
		2. NICOLE LE BOURHIS	ELU

**D. Attribution des sièges et proclamation des élus :**

- Mme Angelique LECOMTE
- Mme Nicole LE BOURHIS

**Article 3 : Collège des usagers**

Les quatre sièges de titulaires et les quatre sièges de suppléants sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

**E. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :**

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	4
Nombre d'électeurs inscrits	390
Nombre d'émargements	40
Nombre d'enveloppes de vote	40
Taux de participation	10,25%
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	40

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
L'Idéaliste	40 100,00%	1. MARGUERITE AUDO	Titulaire
		2. AUGUSTIN CHARTRAIN	Titulaire
		3. CLEMENTINE DAUCHET	Titulaire
		4. TOM JESSIONESSE	Titulaire
		5. AFFOUE KOUAME	Suppléant
		6. ANATOLE PERRIN	Suppléant
		7. JENNIFER VIEIRA	Suppléant

**F. Attribution des sièges et proclamation des élus :**

- Mme Marguerite AUDO (Titulaire)
- Mme Affoue KOUAME (Suppléante de Mme Marguerite AUDO)
- M. Augustin CHARTRAIN (Titulaire)
- M. Anatole PERRIN (Suppléant de M. Augustin CHARTRAIN)
- Mme Clémentine DAUCHET (Titulaire)
- Mme Jennifer VIEIRA (Suppléante de Mme Clémentine DAUCHET)
- M. Tom JESSIONESSE (Titulaire)

En raison de l'insuffisance de candidats éligibles, il reste un siège de suppléant vacant.

**Article 4 :**

Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Tout électeur, le président de l'université ou le recteur de l'académie d'Orléans-Tours peuvent invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai maximum de 2 mois.

**Article 5 :**

La Directrice Générale des Services et la directrice de l'EUK CVL sont chargées de l'exécution du présent arrêté. Elles sont également tenues de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs. Elles procéderont à l'affichage dans leurs locaux respectifs du présent arrêté.

Orléans, le 30 novembre 2023

**Le Président de l'Université d'Orléans**

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Blond', written in a cursive style.

**Éric BLOND**

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.	Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 30 novembre 2023 Transmis au Recteur le : 1 <sup>er</sup> décembre 2023
--	---